



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

budget

Question écrite n° 12133

### Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les charges pesant sur les communes. En effet, les frais de personnels représentent 39 % du coût de la vie communale ; les coûts de construction 12 % ; les frais financiers 4 %. La facture énergétique et les frais d'équipement s'envolent, avec une explosion des coûts de 20 % de 2000 à 2005. Le Gouvernement ne prend pas en compte ces évolutions de prix dans le versement des concours aux collectivités locales (72 milliards d'euros). En effet, le « Contrat de croissance et de solidarité », qui prévalait jusqu'à cette année et au nom duquel ses dotations financières évoluaient au rythme de l'inflation et de la croissance n'aura plus cours l'an prochain. Il souhaiterait donc savoir si le ministère envisage une compensation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12133

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2007, page 7602

**Question retirée le :** 8 avril 2008 (Fin de mandat)